

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2014

---

## RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 286 (2ème Rect)

présenté par

M. Chassaigne, M. Carvalho, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux,  
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

-----

### ARTICLE 11 BIS

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« voyageurs »,

insérer les mots :

« et les centres d'entretien ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.